

## Le père Noël est une ordure

Or le père Noël porte un bonnet rouge, donc les bonnets rouges sont des ordures. Logique, non ?

Pas tant que ça, en fait. Le mouvement des bonnets rouges se caractérise par sa grande complexité. Les récentes manifestations en Bretagne contre l'écotaxe et le « matraquage fiscal » ont vu défiler côte à côte des ouvriers licenciés, des patrons licencieurs, des artisans, des transporteurs routiers, des élus (de droite comme de gauche), des identitaires bretons.

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

N°69

Décembre 2013



Illustration de Stéfan (Creative Commons)

A la tête du mouvement le MEDEF ainsi que la FNSEA cherchent à le transformer en une révolte antifiscale. La colère des salariés est légitime. Elle s'explique non pas tant par le « ras-bol fiscal » que par l'injustice fiscale qui consiste à faire supporter aux classes moyennes et populaires la majeure partie de l'effort financier alors que les riches et les grandes entreprises paient toujours moins.

Nous ne nous livrerons pas ici à une analyse détaillée de ce mouvement. Il atteste en tout cas d'un profond mécontentement social en France qui pourrait déboucher sur des mouvements importants. Mais avec quelles perspectives ? Seront-ils récupérés par le patronat qui rêve d'une Tea Party ou par une extrême-droite qui cherche à transformer une révolte populaire en un mouvement poujadiste ? Ou alors seront-ils porteurs d'une visée de transformation sociale progressiste ? Nous privilégions cette dernière option. Cela nécessite cependant une mobilisation de l'ensemble des salariés.

Sur ce, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et de joyeuses luttes pour 2014 !

Gauvain End et Jean-Marie Koelblen (Co-secrétaires de la FSU Alsace)

Trimestriel

Le numéro : 0,5 €

Directeur de la publication :

Gauvain End

Imprimé par nos soins

N° de CPPAP : 0709 S 06943

ISSN : 1774-0096

\*\*\*\*\*

SOMMAIRE

- 1.....Éditorial
- 2.....Ras le bol fiscal
- 2.....Commission protection  
.....sociale
- 3.....CAC
- 3.....Assises inter-académiques  
.....de l'Education Prioritaire
- 4.....Section Fédérale Retraités
- 5.....La FSU Alsace en séminaire
- 6.....Formation FSU du 7  
.....novembre
- 8.....Situation financière de l'UDS
- 8.....Actualités du second degré
- 9.....Scandale en Lycée  
.....Professionnel
- 9.....Transformation de l'école : la  
.....rue de Grenelle serait-elle  
.....sourde ?
- 10...Quel avenir pour les  
.....Infirmières de l'Education  
.....Nationale
- 10...Flash-mob contre l'Europe  
.....Forteresse
- 11...Evolution du statut scolaire  
.....local : la mobilisation laïque  
.....est nécessaire

## «Ras le bol fiscal» ?

Un ministre ne devrait pas parler de ras-le-bol fiscal ! Le langage familier ne sied pas à un représentant de l'État, mais surtout il introduit une confusion qu'un homme d'État devrait au contraire dissiper. Ce « ras-le-bol » signifie, en effet, deux sentiments opposés : la colère des salariés modestes qui acquittent péniblement taxes et impôts directs, sans échappatoire, et inversement l'allergie des plus riches à acquitter une part fiscale proportionnée à leurs hauts revenus.

L'avantage est depuis trente ans aux seconds. Les baisses d'impôts consenties aux plus hauts revenus sous tous les gouvernements, depuis les années 80, sont une cause notoire du déficit de l'État. Une pression fiscale équivalente à celle des années 70, et le budget de l'État serait net d'emprunts. L'État conserverait aujourd'hui une capacité d'intervention et de distribution des biens communs : santé, éducation, investissements collectifs pour assurer notamment la transition énergétique. On ne peut refaire l'histoire...

En revanche, il doit être possible de procéder à une réforme fiscale (promise par le candidat Hollande). Un impôt progressif, mieux réparti par le rétablissement des tranches supérieures, voici la vraie réponse au soi-disant « ras-le-bol » fiscal. C'est le mandat de la FSU. Et bien sûr pas le refus de l'impôt qui réduit la capacité d'agir de l'État au profit d'une minorité oligarchique.

Philippe Lochu, secrétaire académique du SNES



## Commission protection sociale du 26 novembre

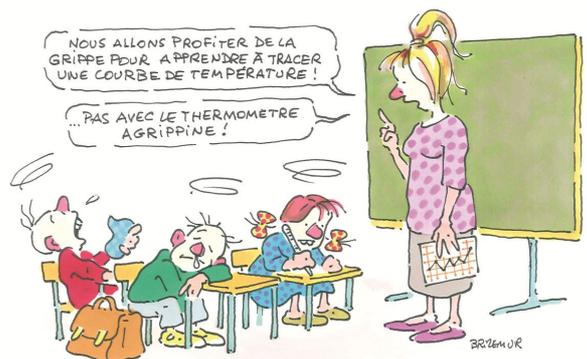
Elle eut bien lieu. Nous n'étions pas nombreuses ; c'est un doux euphémisme mais l'essentiel était d'amorcer un travail d'information et de réflexion. Celui-ci nous permettra d'affiner nos positions sur le sujet lors de nos rencontres avec les autres organisations syndicales et aussi pour préparer le prochain congrès de la FSU.

A partir des textes adoptés au 7ème congrès de Poitiers, nous avons donc listé les principaux problèmes à approfondir :

- **La santé au travail** est un droit fondamental à faire respecter ; c'est une obligation pour l'employeur. Ceci implique des actions pour faire connaître et respecter la loi que ce soit dans le domaine de la santé individuelle ou collective, de l'emploi des personnels handicapés, de la sécurité des personnels.
- **L'action sociale** qui doit être aussi un champ d'action et de revendication afin que tous les personnels titulaires et non titulaires, actifs ou retraités, rémunérés ou non par le budget de l'Etat aient droit à une action sociale de haut niveau.
- **La protection sociale** et l'exigence de droits sociaux de haut niveau pour tous ce qui implique une *réflexion sur* :
  - ✓ la politique de santé publique actuelle,
  - ✓ les lois successives de financement de la sécurité sociale,
  - ✓ la fixation de l'ONDAM (Objectif National des Dépenses de l'Assurance Maladie),
  - ✓ la gouvernance de la sécurité sociale (Agences Régionales de Santé),
  - ✓ la nécessité d'une autre réforme des retraites,
  - ✓ la nouvelle loi en préparation sur l'avancée en âge et l'autonomie.

Il nous faudra affiner nos positions sur **le financement de la protection sociale** notamment de la sécurité sociale. Nous sommes **en train de passer d'une logique de prise en charge solidaire pour tous à une logique d'assistance pour les plus pauvres et d'assurance pour les autres**. D'apparence généreuse, la généralisation d'une obligation d'une complémentaire obligatoirement inégalitaire prend acte d'une transformation profonde du système de santé : **la montée en puissance de l'assurance privée au détriment du système solidaire, porte ouverte à la privatisation de la sécurité sociale**.

L'ensemble de ces problèmes est crucial pour instaurer une meilleure justice sociale dans notre pays. **C'est un thème transversal à tous les syndicats de la FSU**. Nous demandons aux responsables des syndicats nationaux de tous contribuer à cette réflexion collective et invitons les syndiqués intéressés à se faire connaître.



## Collectif pour un Audit Citoyen (CAC)

Le Collectif pour un Audit Citoyen de la dette publique \*(CAC) a fait intervenir lors d'une journée de formation et une conférence, Bernard Friot sociologue et historien de la sécurité sociale. Lors de cette journée B. Friot a dans un premier temps et avec humour suggéré de ne pas trop se fatiguer à faire un audit dans la mesure où toute dette publique est illégitime pour la simple raison que toute la richesse dans une société est produite uniquement par le monde du travail.

C'est à partir de ce constat et de sa légitimité qu'il avance l'idée que le progrès social ne pourra se faire que par la réappropriation de cette richesse. Cette visée, qui pourrait paraître utopique ne l'est pas tant que ça dans la mesure où, comme il le souligne, les outils existent bel et bien et pourraient être un levier efficace dans cette perspective. L'exemple de la sécurité sociale illustre parfaitement ce point de vue, puisqu'elle est financée par la cotisation, qui est du salaire socialisé et gérée démocratiquement par le monde du travail par l'intermédiaire de ses représentants que sont les syndicats. Dès lors ne peut-on pas envisager d'étendre à des besoins vitaux tels l'eau, l'énergie, et l'habitat, les principes de la sécurité sociale ?

Ce processus, s'il est mis en œuvre, ouvre des perspectives inédites, notamment celles de pouvoir financer un salaire à vie pour tous. Salaires qui seraient hiérarchisés de 1 à 4 en fonction de la qualification liées à la personne et non à l'emploi. B. Friot prend ici l'exemple de la fonction publique française, dans laquelle l'agent est rémunéré en fonction du grade qui lui est attaché à vie.

Quels sont alors les obstacles qui freinent une telle démarche ? B. Friot situe la difficulté au niveau sémantique. Les revendications syndicales, très souvent, se placent sur le terrain de l'adversaire et se retournent contre le monde du travail. C'est ainsi lorsqu'une revendication se contente de réclamer l'augmentation du pouvoir d'achat : avec un tel mot d'ordre on se place dans une position de dominé, à quémander la restitution de la force de travail quitte parfois à rogner sur les cotisations pour satisfaire un besoin immédiat sûrement nécessaire mais de courte vue. Alors que demander l'augmentation du salaire place le travailleur en tant que force de production de richesse, ce qui légitime la revendication et permet en même temps d'augmenter les cotisations sociales.

Voici résumé brièvement et de manière non exhaustive de cette journée de formation riche et dense et qui a suscité un débat vif et intéressant entre la soixantaine de personnes présentes.

\* CAC : est un collectif initié par ATTAC et dont font partie différents syndicats dont la FSU ; Solidaires et la CGT ainsi que des partis politiques Ga ; GU ; NPA ; PG. Pour ceux qui veulent en savoir plus : le livre de Bernard Friot « L'enjeu du salaire » édition la dispute.

Raymond Bahl, SNEP 67



## Les Assises inter-académiques de l'Éducation Prioritaire : « On n'a pas de pétrole, mais on a des idées »

**La refondation de l'éducation prioritaire constitue un des chantiers du ministre Peillon. La consultation des différents acteurs s'est faite dans le cadre des assises de l'Éducation Prioritaire avec une concertation en deux temps : d'abord au niveau local (établissement ou réseau EP) puis au niveau interacadémique.**

Les assises Inter-Académiques, regroupant les académies de Strasbourg, Reims, Nancy-Metz et Besançon, se sont déroulées le 4 décembre à Metz. Chaque délégation académique comprenait, outre les autorités académiques et les acteurs des différents réseaux de l'éducation prioritaire, des représentants des différentes collectivités de la politique de la ville, des organisations syndicales, d'associations,

de parents d'élèves... La FSU Alsace a eu droit à une représentante. Entre 200 et 300 personnes étaient présentes.

Après la présentation des synthèses académiques par les quatre recteurs, L. Cédelle, journaliste au *Monde* pour les questions d'éducation, a animé deux tables rondes sur le partenariat des différents acteurs et les perspectives éducatives et pédagogiques. L'après-midi a été consacré à des réflexions dans 6 ateliers<sup>1</sup> réunissant tous les acteurs de terrain et des cadres de l'EN, et au final assez peu d'enseignants. Ce temps d'échange fut le moment le plus efficace de cette journée, car il a permis d'envisager des solutions concrètes. Il était beaucoup trop court et corseté par une grille de restitution classant les mesures envisagées à l'aune de leur coût : mieux valait qu'elles soient à la fois efficaces et peu coûteuses !

Dans ces différents ateliers, les représentants FSU des quatre académies ont défendu leurs mandats et les revendications des collègues. Mais personne n'est dupe : derrière cette consultation factice se profile une réforme sans réelles mesures d'envergure. On nous a d'ailleurs annoncé en plénière qu'elle se fera à moyens constants et on peut craindre qu'elle se limite à une réécriture restrictive de la carte de l'EP, qui exclura du dispositif des établissements déjà fragiles.

De plus, toute réforme s'avérera inopérante si elle ne s'accompagne pas d'une politique de la ville ambitieuse et novatrice à destination des territoires marqués par de lourdes inégalités sociales.

Elise Peter (représentante de la FSU Alsace aux assises interacadémiques de l'Education Prioritaire, secrétaire départementale du Snes 68)



## Quoi de neuf dans la Section Fédérale des Retraités Alsace ?

Nous nous sommes réunis le jeudi 28 novembre et nous avons affiné nos positions dans un certain nombre de domaines que nous livrons à votre réflexion.

### Fonction publique :

- Demande
  - ✓ dans le cadre de la politique des revenus (ou des salaires, que **l'écart des revenus (ou des salaires) ne puisse dépasser un rapport de 1 à 10.**
  - ✓ la garantie réelle de progression des montants des pensions notamment des plus faibles.

**A ce propos, nous regrettons que les retraités ne soient pas associés à l'action intersyndicale prévue dans la semaine du 9 décembre pour « les salaires des fonctionnaires, il y a urgence »...**

### Protection sociale :

- **Importance d'une politique ambitieuse d'éducation à la santé et de prévention** à tous les âges de la vie avec une autre répartition des budgets alloués au préventif et au curatif.
- Importance de mesures fortes pour l'emploi et d'une augmentation des cotisations sociales plus justes et pérennes pour répondre au besoin de financement de l'assurance maladie.
- **Condamnation des restrictions budgétaires systématiques des dépenses d'assurance maladie** qui augmentent considérablement le reste à charge du patient.
- **Dénonciation de la création de la CASA** (contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie aux retraités imposables)
- **Inquiétude**
  - ✓ **du fonctionnement des Agences Régionales de Santé** qui appliquent la politique d'austérité à la santé.

<sup>1</sup> 1. Les pratiques pédagogiques et éducatives ; 2. L'accompagnement et la formation des personnels ; 3. Les modalités du travail en équipe, en réseau, en partenariat ; 4. Le pilotage et l'évaluation ; 5. L'allocation des moyens ; 6. La carte de l'éducation prioritaire

- ✓ **du projet de réforme « adaptation de la société française au vieillissement »** qui préconise... la nécessité d'exploiter l'épargne des « anciens », la réorganisation de la représentation des personnes âgées et la mise en cause de la légitimité des organisations syndicales qualifiées « impuissantes »,
- ✓ **sur la mise en place d'une nouvelle gouvernance** considérant les retraités et personnes âgées comme un groupe particulier avec une gestion spécifique avec un grand conseil de l'Âge et la promotion de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie au rang de ministère bis

#### Fiscalité :

- importance d'une **véritable réforme fiscale**, profonde et globale, pour une plus juste répartition des impôts et des contributions sociales.
- Dénonciation de la **fiscalisation croissante de la sécurité sociale** tout particulièrement à travers la CSG et la compensation des exonérations patronales par l'impôt.
- Proposition de remplacer dans l'impôt sur le revenu le quotient familial par **un crédit d'impôts par enfant, le même pour tous**.
- suppression immédiate de toutes les niches fiscales et interdiction des « stock-options », des « parachutes dorés »... dans un souci d'équité.

Françoise EIDEN, responsable de la SFR Alsace



## La FSU ALSACE en séminaire

Les 2 jours avant les vacances de la Toussaint ont été studieux pour 20 représentants des syndicats actifs de la FSU Alsace. En effet nous nous sommes retrouvés pour travailler sur l'avenir de la FSU les 17 et 18 octobre.

En dehors des temps de congrès où l'on se doit de construire des mandats nous avons eu à cœur de présenter, chacun pour son organisation syndicale, les batailles en cours et les revendications pour un meilleur service public.

Nombre d'enseignants du primaire et du secondaire (SNES, SNUipp, SNEP) mais aussi les responsables académiques du SNU-pôle-emploi et du SNEPAP (syndicat de l'administration pénitentiaire et judiciaire) ont pu échanger sur le militantisme en Alsace et préparer l'année qui nous sépare des futures élections professionnelles dans la fonction publique (dernier trimestre de l'année civile 2014).



Les 20 ans de la FSU et son avenir ont bien sûr pris beaucoup de temps et nous nous sommes accordés sur l'importance de réfléchir au-delà de son horizon personnel au devenir de la fonction publique alors qu'encore et toujours on nous clame la gabegie que sont les fonctionnaires. La reconnaissance et l'utilité sociale de nos métiers sont à rappeler afin d'obtenir la légitime réévaluation de nos traitements.

Ajoutons que la diversité était présente, de jeunes militants aux côtés des retraités, des Bas-rhinois comme des Haut-rhinois. Le succès de ces 2 journées en appelle d'autres avec encore davantage de militants et peut-être les militants de demain que chacun des lecteurs de cette revue peut devenir.

Christophe ANSEL secrétaire académique SNEP-FSU



# FORMATION FSU DU 7 NOVEMBRE 2013



## Interview de Denis Paget

**Pour vous, quelles normes déontologiques de justice doit se donner une organisation syndicale par rapport à l'école et ce jusqu'à l'université ?**

Une organisation syndicale c'est d'abord la capacité à fédérer et à mettre en mouvement une profession, à faire sortir d'elle les solutions les plus adaptées aux très nombreux problèmes rencontrés aujourd'hui dans l'école.

**Vous avez écrit un livre sur la culture commune, quels sont les périmètres de cette culture scolaire qui permettrait de former les citoyens de demain ?**

La culture commune devrait être pensée de façon plus continue des débuts de la maternelle à la fin du lycée : or dans l'esprit des pouvoirs publics elle s'arrête à 16 ans ! Il faut concevoir une culture commune qui soit une sorte de compromis entre différentes façons d'aborder la culture et différentes références culturelles. Et se donner les moyens de travailler toutes les contradictions culturelles qui traversent notre société.

**Quel message allez-vous porter au gouvernement dans le cadre de votre participation au CSP ?**

Dans la loi de Vincent Peillon le mot culture a été ajouté au socle de connaissances et de compétences, même si la notion de socle aurait peut-être mieux fait d'être abandonnée. Mon objectif est d'arriver à donner à cette culture commune une véritable dimension culturelle qui ne soit pas simplement sur le registre de l'efficacité ou de l'employabilité, mais qui ait un spectre culturel large et ouvert. Les questions de l'altérité et du dialogue des cultures est au centre des évolutions de notre société mais pas au centre des programmes !



## Interview de Claire Bordachar

**Dans la loi de refondation il est question d'un cycle CM2-collège et d'un nouveau conseil, le gouvernement ne tente-t-il pas de mettre en place une école du socle ?**

Le gouvernement précédent avait souhaité mettre en avant une école du socle dans le sens de rattacher le collège à l'école primaire au lieu de le tourner vers le lycée. Alors c'est vrai qu'il y a une ambiguïté au niveau de la mise en place de ce cycle, qui est un cycle CM1-CM2-6<sup>e</sup> et le conseil école-collège dont pour l'instant nous n'avons pas les finalités. Ce sera à l'épreuve des faits que l'on verra si effectivement c'est un outil pour aider les enseignants et donc les élèves à faire cette liaison, ce qui voudrait dire qu'il faut du temps prévu pour que les collègues puissent se rencontrer, des outils communs de travail pour que concrètement on travaille autour d'outils précis qui aident les enfants à passer du CM2 à la 6<sup>e</sup> et des temps de formation commune entre les collègues du premier et du second degré pour que nous puissions avoir une culture professionnelle commune. Maintenant si tout cela n'existe pas, on aurait donc effectivement une sorte d'école du socle, une sorte de super structure qui dépasserait l'école et le collège et à ce moment là nous le combattons très fortement surtout si cela a des conséquences en terme de structures sur les missions des personnels et les statuts des enseignants du premier et du second degré.

## Interview de Véronique Ponvert : "Démocratiser notre système éducatif : une priorité"



### 1) La FSU défend l'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans, est-ce vraiment nécessaire ?

Oui, car prolonger la scolarité jusqu'à 18 ans c'est permettre aux jeunes d'accéder à une qualification pour s'insérer durablement dans la société, leur donner la possibilité à tous de faire des études et d'accéder à une culture commune.

### 2) Quelles sont les propositions de la FSU pour les assises de l'éducation prioritaire ?

Il faut commencer par rompre avec les logiques des dispositifs ECLAIR qui ont conduit à la relégation d'une partie des élèves (contenus d'enseignement différents). L'éducation prioritaire c'est tout le contraire : c'est donner plus à ceux qui en ont le plus besoin de manière à ce qu'ils puissent accéder au même niveau de qualification que les autres. Cela nécessite de repenser la carte scolaire pour favoriser la mixité sociale et de donner des moyens pour travailler autrement.

### 3) L'hétérogénéité des classes favorise-t-elle la réussite des élèves ?

L'hétérogénéité est un atout : elle profite aux « bons » élèves comme aux élèves en difficulté. Il faut cependant des moyens pour valoriser cette hétérogénéité et démocratiser notre système. On n'y parviendra pas dans des classes à 30.

### 4) L'acte III de la décentralisation va-t-il conduire à une régionalisation de l'enseignement professionnel ?

Oui, puisque c'est la région qui élaborera la carte des formations en fonction des besoins sur le court terme des entreprises du bassin d'emploi. D'où une offre de formation réduite. L'Etat doit garder le contrôle de la formation professionnelle de manière à proposer une offre globale et pérenne. Cette formation professionnelle doit relever du service public et être assurée par des professionnels formés.



Propos recueillis par Virginie Solunto et Gauvain End



## Témoignage de ma journée de formation

Quel bol d'air de sortir ne serait-ce qu'une journée le nez du guidon et se poser les vraies questions que soulève notre métier aujourd'hui car les tâches qui nous incombent ne nous donnent plus le temps d'échanger sur notre lieu de travail.

Ce sentiment d'isolement, de ne pas y arriver, de courir toujours après quelque chose et de culpabiliser parce qu'on en voit pas le bout a été longuement étayé par l'intervenant Denis Paget. Le constat qu'il fait de cette difficulté à transmettre, du rôle des enseignants, des parents, des adultes est là accablant. Il n'y a plus de transmission intergénérationnelle mais une communication horizontale, « d'une génération qui se reconnaît à l'intérieur d'elle même qui cohabite plus qu'elle ne communique et qui engendre indifférenciation, surconsommation voire exhibition de soi ». Penser résoudre cela par une approche des savoirs scolaires par les « compétences » qui permettrait d'enrôler mieux quantité d'élèves dans les apprentissages est un leurre qui ne fera qu'empirer les choses.

Se former s'est réfléchir et ne pas se soumettre, c'est se poser les questions que nous enfouissons au quotidien, c'est chercher du sens à tout cet engagement quotidien dont l'on ressort épuisé plus que serein. Pourquoi est-ce si dur et chaque année davantage ?

Pascale Kugler, Professeur des Ecoles

# Situation financière de l'Université de Strasbourg

L'université de Strasbourg est l'une des mieux financées de France, bénéficiant de tous les dispositifs d'exceptions – IDEX, etc. – destinés à concentrer les moyens sur quelques sites privilégiés. Nos finances sont-elles pour autant saines ? Hélas non tant le budget de 2014 apparaît critique. Baisse dramatique du soutien à l'enseignement (-29 %), baisse des dotations aux facultés (3,9 %), baisse du soutien à la recherche (-2 %), stagnation du financement de la vie étudiante. En tenant compte de l'inflation c'est bien à une diminution encore jamais vue des possibilités d'enseignement et de recherche de l'université à laquelle nous assisterons l'année prochaine. Les conséquences sont désormais visibles pour tous à travers les diverses mesures de restriction dont le gel de dizaines de postes supplémentaires de Biatss et d'enseignants-chercheurs : c'est désormais dans notre capacité à remplir nos missions que nous piochons pour économiser.

Ces difficultés financières font que l'université de Strasbourg, est de facto placée au même niveau que les universités en crise, dont les réserves prudentielles se situent désormais à 15 jours de paiement de salaires. Bien sûr des contraintes s'exercent sur toutes les universités mais Strasbourg étant l'une des mieux dotées, le bilan de sa gestion apparaît d'autant plus décevant.

Le bureau du SNESUP-FSU de l'UdS



## Actualités du second degré

L'actualité du second degré est dominée par la refonte des décrets statutaires de 50.

Cet ensemble de décrets règle les obligations de PLC, définies par un horaire hebdomadaire de cours, ainsi que les modalités de leurs rémunérations. Abrogé et rétabli en 2007, sans les textes complémentaires qui en précisait l'usage, il est devenu une source de préjudices pour certains personnels. Sa réécriture était attendue et pouvait donner lieu à une rénovation ambitieuse du métier.



L'absence de budget, le dogmatisme des rédacteurs en ont décidé autrement. Des aspects défavorables du décret de 50 disparaîtraient et les personnels de l'Education Prioritaire obtiendraient une pondération de service, en vue d'un travail pédagogique spécifique. D'autres dispositions sont scandaleuses : des réductions de revenus pour les personnels de lycée et le post-bac. Et la redéfinition des nouvelles « missions », individuelles et collectives, sans l'élargissement d'une démocratie interne pour les encadrer, en collège et en lycée, ouvrirait la porte à bien des abus.

La logique d'abaissement des coûts se combinant avec un tour de vis sur les missions, travailler plus pour gagner moins, on est loin d'une réelle ambition éducative.

Le Snes a donc appelé les personnels à mettre en échec les régressions contenues dans ce projet et à y imposer les modifications qui en feraient un texte de référence pour l'avenir.

Philippe Lochu, secrétaire académique du SNES-FSU



## Scandale en Lycée Professionnel

Depuis un décret d'octobre 2013, les CPE ont perdu leur voix délibérative au CA des établissements au profit d'une 2ème personne qualifiée du monde économique.

Quelle absurdité alors que le CPE, responsable de la vie scolaire dans les EPLE, est un élément clé dans la vie quotidienne des établissements.

Ceci va bien dans le sens de la création du CNEE (Conseil National Education Economie) pour tous les établissements du second degré et de l'idéologie sociale libérale et européiste suivie depuis des années par les gouvernements successifs.

Pascal Thil, Secrétaire Académique du SNUEP



## Transformation de l'école : La rue de Grenelle serait-elle sourde ?

Le mécontentement des enseignants gronde. Depuis plusieurs semaines ils sont dans la rue et leurs représentants au Ministère. Et pourtant, rien ne bouge.

Côté rythmes, le Ministère fait la sourde oreille aux légitimes préoccupations des enseignants qu'ils ont manifestées dans la rue le 5 décembre. La réussite des élèves et les conditions de travail des enseignants qui devraient être au cœur des débats sont aux mains des contraintes budgétaires des municipalités et des velléités de l'Etat de faire sauter les bases de l'Ecole que sont le statut des enseignants et le caractère égalitaire et national de son Ecole. Pire, le projet de décret annualisant le temps de service pour les titulaires mobiles est une grave atteinte aux conditions de travail de nos collègues.



Côté budget le compte n'y est pas. Les moyens sont très en deçà des besoins d'une école qui ne fait que reproduire, voire renforcer, les inégalités sociales. De réels moyens sont nécessaires pour l'Education prioritaire, pour la formation des enseignants, levier essentiel pour une refondation réussie de notre Ecole, pour des conditions optimales d'apprentissage pour les élèves. Côté chantiers métier (directeurs, CPC, EMF, RASED, PE) si nous avons obtenu de premières avancées, certaines mesures restent très insuffisantes.

Le SNUipp-FSU se mobilisera aux côtés des enseignants pour que le Ministère de l'Education Nationale fasse du primaire une réelle priorité pour notre pays.

Virginie Solunto, co-secrétaire départementale du SNUipp-FSU67



# Quel avenir pour les infirmières de l'Education Nationale ?

Pourquoi est-il indispensable de nous mobiliser une fois de plus ? Les raisons de notre colère :

Suite à la grande manifestation de novembre 2012, le ministre avait assuré que le débat sur la gouvernance était clos et que nous resterions strictement pilotées par le Ministère de l'Education Nationale. Or au début de l'été 2013, un amendement paraît, prévoyant la possibilité de délégations de compétences en matière de santé scolaire vers les collectivités territoriales. Nous ne pouvons que craindre les conséquences réelles et celles rendues possibles par un tel texte concernant notre présence et notre implication au sein des établissements scolaires.

Les infirmières de l'EN demandent à ce que le travail sur les missions se base sur les textes de 2001 (jugés satisfaisants ou très satisfaisants par 70% des collègues). A noter que ces missions intègrent l'orientation de la santé au projet éducatif. Or le groupe de travail consulté par la DGESCO (et excluant les infirmières de terrain) préconisent des orientations de santé publique, retour à ce qui existait avant 2001... « L'enjeu est bien de défendre notre place dans l'Education Nationale pour la réussite scolaire des élèves et des étudiants ».

Dans cette optique, il est important que soit réaffirmée la responsabilité exclusive du ministre de l'Education Nationale dans le pilotage, l'organisation, l'évaluation de la Santé à l'Ecole et la totale compétence à l'égard des personnels infirmiers, et que soit élaboré un texte réglementaire de politique générale sur une orientation de santé intégrée au projet éducatif, complété dans un second temps par un texte réglementaire pour la profession d'infirmière.

Catherine BOUYER et Evelyne DORVAUX co-secrétaires académiques du SNICS-FSU67



## Flash-mob contre l'Europe Forteresse



Le 20 novembre 2013 a eu lieu une mobilisation spectaculaire entre la Cour Européenne des Droits de l'Homme et le Parlement européen. Il s'agissait de dérouler une banderole portant une liste établie par le Forum Social Mondial de Tunis de 17306 personnes mortes en essayant d'entrer dans la « forteresse Europe » ces vingt dernières années.

Un quart d'heure avant le rendez-vous nous n'étions qu'une poignée à la station « Droits de l'Homme ». A mesure que les trams se succédaient, on a pu dérouler la banderole, la déployer puis la porter en cortège le long de la ligne, lui faire traverser le pont sur l'Ill, puis franchir

l'inviolable barrière qui interdit l'accès au Parlement après une échauffourée entre les porteurs de banderole guidés par quelques parlementaires venus les accueillir et les CRS.

Au seuil du Parlement, parlementaires et associations signataires ont salué les 17306 décédés de la liste que les manifestants portaient à bout de bras. Puis ils s'en sont sagement retournés, remportant la banderole sous le nez des CRS enfin arrivés. Les enfants sont descendus au bord de l'Ill pour mettre leurs frêles esquifs à l'eau. L'après-midi s'est terminée autour d'une boisson chaude au Centre européen de la Jeunesse.

Elisabeth Hamzé



# Evolution du Statut scolaire local : la mobilisation laïque est nécessaire

L'année scolaire 2012/2013 a été l'occasion d'une mobilisation importante des organisations laïques mais les résultats ont été décevants à bien des égards puisque au terme de nombreuses démarches à tous niveaux du collectif d'organisations laïques d'Alsace et de Moselle seules des modifications marginales de la circulaire rectorale de rentrée 2013 organisant l'enseignement religieux ont été obtenues à travers la suppression de propositions particulièrement prosélytes. Pour ce qui concerne nos demandes prioritaires (suppression de la demande de dispense d'enseignement religieux avec optionalisation de fait dans les lycées et collèges) et sortie de l'heure de religion des 24 heures à l'école élémentaire aucune avancée n'a été obtenu. Pourtant ces avancées laïques ne nécessitent pas de modifications législatives mais simplement réglementaires. Pour l'heure seul le député Ph.Bies s'est engagé à soutenir cette démarche. Pour la FSU et les organisations laïques d'Alsace il reste encore à rencontrer le nouveau recteur qui dispose tout de même juridiquement (politiquement c'est une autre affaire.) de très faibles marges de manœuvre sur lesquelles nous comptons l'interroger lors de l'audience que nous sollicitons (cette fois sans le Sgen qui se désolidarise de notre position pourtant bien modérée. Il faudra y revenir)

L'exigence laïque est toujours à l'ordre du jour Et si le lancement de la « Charte de la Laïcité » par le ministre a surtout été un coup médiatique, les enseignants et les parents d'élèves peuvent continuer à s'en saisir, particulièrement en Alsace et en Moselle où elle est largement bafouée avec la complicité des autorités rectorales, religieuses ou politiques locales.

L'introduction de l'heure d'enseignement laïque de la morale promise pour l'année prochaine devra être l'occasion de dénoncer les incohérences du statut scolaire local au regard des principes laïques.

En raison de la persistance du Statut scolaire local non laïque les enseignants, les organisations et syndicats et leurs militants d'Alsace et de Moselle ont une responsabilité toute particulière sur ce front laïque.

C'est aussi pourquoi la FSU 67 s'est dotée d'une **commission laïcité** pour contribuer à prendre en main cette situation. Une première réunion a eu lieu et a mis sur pied un programme de travail (enquête, brochure, conférence). Tous les syndicats de la FSU sont concernés. Appel est fait à tous de venir la renforcer.

Pour tout contact : Gauvain End, Séverine Charret,  
Françoise Olivier-Utard, Bernard Anclin

**Prochaine réunion Lundi 13 janvier 2014  
à 18h au local de la FSU 67**



FSU 67 10 rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tél. : 03 88 35 17 16 Courriel : fsu67@fsu.fr  
FSU 68 19 boulevard Wallach 68100 MULHOUSE Tél. : 03 89 64 16 61 Courriel : fsu68@fsu.fr

